

# NR21

Société en commandite par actions au capital de 1 475 420 €  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS  
389.065.152 – RCS PARIS  
LEI n° 969500CGTBE91NX76Q18  
Euronext Paris - ISIN FR0014001PV6

## **Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale mixte du 24 mai 2022**

Paris, le 4 mai 2022

**NR 21 informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Mixte a été convoquée pour le :**

**Mardi 24 mai 2022  
à 14h30  
au 87 rue de Richelieu 75002 PARIS**

Un avis préalable valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°45 du 15 avril 2022. Cet avis contient en particulier :

- l'ordre du jour de l'assemblée,
- le texte des projets de résolutions soumises à l'assemblée,
- les conditions et modalités pour participer et voter à l'assemblée par correspondance ou par procuration,
- les conditions et modalités de notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire,
- les modalités requises pour poser des questions écrites à l'assemblée ou demander l'inscription de points ou de projets de résolutions.

Cet avis, disponible sur le site internet de la Société, peut également être consulté sur le site Internet du BALO en utilisant le lien ci-après : [https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo-annonce-unitaire/?q.id=id\\_annonce:20220415220092745](https://www.journal-officiel.gouv.fr/pages/balo-annonce-unitaire/?q.id=id_annonce:20220415220092745).

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social et sur le site Internet de la Société ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent depuis le 3 mai 2022 être consultés et téléchargés à partir du site internet de la Société ([www.nr21.fr](http://www.nr21.fr)), dans l'espace Finance, rubrique « Assemblées Générales ».

L'Assemblée Générale du 24 mai 2022 se tiendra physiquement. Les actionnaires peuvent néanmoins participer à cette Assemblée Générale en donnant pouvoir à la personne de leur choix ou au Président de l'Assemblée Générale, dans les conditions légales et réglementaires, ou en votant par correspondance via le formulaire de vote papier, dans les formes et délais rappelés à la fin des avis susvisés. Dans le contexte évolutif de la pandémie de Covid-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de tenue et/ou de participation à l'Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires, légaux et/ou réglementaire.

Pour plus d'informations, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la page dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société, rubrique Finance/Assemblées Générales.

**A PROPOS DE LA SOCIETE - FR0014001PV6- NR21**

*NR21 est une société en commandite par actions, cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Elle est contrôlée depuis le 1er août 2019 par Altarea, société mère du groupe Altarea, présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) en tant que développeur et investisseur, lui permettant notamment d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. NR21 n'a aucune activité, ne détient aucune filiale, ni participation et n'emploie aucun salarié.*

**Contacts NR 21 :**

**Relations investisseurs**

investisseurs@altarea.com

[www.nr21.eu](http://www.nr21.eu) / [www.altarea.com](http://www.altarea.com)